

Contravention impayée recouvrement par huissier

Par dora06, le 17/01/2009 à 11:39

bonjour

J ai recu de la part d un hussier de justice une somme à payer sou 8 jours pour une contravention majorée impayée le seul probléme c est que je n ai recu aucune contravention merci de m éclairer sur la démarche à adopter.